



BULLETIN D'INSCRIPTION

complet (2 feuillets) à retourner à :

A.p.I – Association pour le Promotion de l'Italian
Maison des Associations, Boîte M7
67, rue St François de Sales - 73000 CHAMBERY

AVANT LE 15/08/2018



Cours d'italien pour adultes 2018 / 2019

Mr Mme Mlle Nom et prénom

Adresse.....

@ (en majuscule) :

.....

❖ Comment avez-vous eu connaissance de nos cours

lieu public Dauphiné libéré Plaquette publicitaire Paru Vendu Site Internet Facebook
 Autre

❖ J'ai choisi cette langue pour

Le plaisir de cette langue Me rendre en Italie Approfondir mes connaissances
 Renouer avec la langue de mes parents Mon travail Autre.....

❖ J'ai déjà suivi des cours d'italien avec l'A.p.I. oui non Si oui, quand ?

❖ Choix du groupe de langue et du lieu (consulter la plaquette pour les horaires et cocher votre choix)

CHAMBERY : Maison des Associations (MDA) : 67, rue St François de Sales

N1 Débutant après-midi soir / **N3** Intermédiaire après-midi soir
N2 Faux Débutant après-midi soir / **N3/4** pré-perfectionnement après-midi soir
N2/3 Elementaire après-midi soir / **N4** Perfectionnement après-midi / **N5** Avancé après-midi soir

AIX-LES-BAINS : Maison des Associations : 25 Bd des Anglais

N1 Débutant : soir / **N3/4** Pré-perfectionnement après-midi
N2 Faux Débutant après-midi soir / **N4** Perfectionnement après-midi
N3 Intermédiaire après-midi / **N5** Avancé après-midi

CRAN GEVRIER : Ecole primaire du Vernay : 24 avenue Germain Perreard

N1 Débutant : soir **N2/3** Elémentaire soir
N2 Faux Débutant soir **N4** Perfectionnement soir

Cycle de CONVERSATION : 9 cours de 1h (effectif : 6 personnes)

Les cours auront lieu les **lundi, jeudi** et **vendredi** d'octobre 2018 à juin 2019 (un calendrier vous sera remis avec toutes les dates)

CHAMBERY : N2&N3 lundi 17h30 lundi 18h30 - **N3&N4** jeudi 14h jeudi 14h45 jeudi 18h

AIX-LES-BAINS : N2&N3 jeudi 17h30 - **N3&N4** vendredi 15h45

CRAN GEVRIER : N2&N3 lundi 18h30 - **N3&N4** lundi 19h30 - **N4&N5** lundi 19h

Règlement : Carte d'adhésion annuelle API un chèque de **12 €** (cocher votre choix de paiement)
Cotisation annuelle cours un chèque de **270 €** trois chèques de **90 €**
Cotisation **Groupe de CONVERSATION** un chèque de **70 €**

Fait à le

Signature



ATTESTATION
Droit d'utilisation de l'image
Année 2018/2019

Je soussigné,

autorise l'A.p.I. -**A**ssociation pour la **P**romotion de l'**I**talien- à utiliser mon image à des fins exclusives de communication sur tout support existant (articles de presse, Internet, cédérom, ouvrages spécialisés, ...)

Conformément à la loi Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

En cas de refus merci de nous le signaler exclusivement par courrier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à _____, le _____

Signature

ATTESTATION
REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) Mme/Mr déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur des cours proposés par l'**A**ssociation pour la **P**romotion de l'**I**talien.

Fait à _____, le _____

Signature :

(précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)



REGLEMENT INTERIEUR

Association pour la Promotion de l'Italien

Ce règlement s'applique à toutes les personnes participant aux cours d'italien pour adultes proposés par l'Association pour la Promotion de l'Italien à l'intérieur des locaux mis à disposition par celle-ci.

ARTICLE 1 : Inscriptions, cotisations et règlement

INSCRIPTIONS :

Il est demandé un dossier constitué de :

- **une photo d'identité,**
- **la fiche d'inscription,** complétée, datée et signée,
- **l'attestation pour l'utilisation de l'image** sur Internet ou sur tout support visuel de communication,
- **l'approbation du présent règlement intérieur** approuvé, daté et signé,
- le chèque correspondant **à la Carte d'adhésion annuelle API,** (année scolaire 2018/2019)
- le ou les chèques correspondant à la **cotisation annuelle des cours**

Ce dossier complet devra être retourné à l'A.p.I. au plus tard le : **15 août 2018.**

La réception de ce dossier conditionne l'inscription définitive .

COTISATIONS :

Le montant des cotisations est fixé par le Conseil d'Administration à la fin de chaque année scolaire.

REGLEMENT :

Au moment de l'inscription sont demandés :

- un chèque de **12 €** pour la **Carte d'adhésion annuelle API** établi à l'ordre de l'A.p.I.,
- le(s) chèque(s) d'un montant total de **270 €** pour **la cotisation annuelle des cours**
- un chèque de **70 €** pour la cotisation du **Groupe de CONVERSATION** (si option choisie).

Pour la cotisation annuelle des cours, **une facilité de paiement** est possible sous la forme de **trois chèques d'un montant de 90 €** établis à l'ordre de l'A.p.I..

NB : Les premiers encaissements auront lieu à l'inscription ou au plus tard le 31/12. Pour les personnes qui ont choisit d'échelonner leur règlement les chèques restant seront encaissés le 31 janvier 2019 et le 1er avril 2019.

ARTICLE 2 : Présence et absence

L'inscription à nos cours prend forme **d'engagement annuel** et il ne pourra donc être effectué **aucun remboursement en cours d'année**, excepté en cas d'absence prolongée pour des raisons de santé.

Un éventuel remboursement pourra intervenir sur présentation d'un certificat médical mais **tout trimestre commencé sera dû**. L'adhésion annuelle (12€) reste acquise à l'association. Toute demande de remboursement reste exceptionnelle et doit être faite par courrier. Elle sera étudiée par le bureau du Conseil d'Administration.

Pour une progression satisfaisante la ponctualité aux cours est de rigueur. Dans la mesure du possible, toute absence devra être signalée au secrétariat de l'A.p.I. auprès de Madame Policastro au plus tôt par le moyen de votre choix : téléphone, fax ou mail. Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 11h45.

Pour garantir le bon déroulement des cours, la présence de personnes autres que celles participant aux activités n'est pas autorisée. Les personnes qui accompagnent les participants doivent patienter en dehors de la salle de cours.

ARTICLE 3 : Périodes de fonctionnement

Le fonctionnement global de l'A.p.I. est organisé sur l'année scolaire. Un calendrier des cours vous sera remis courant octobre et vous serez informé personnellement des cas particuliers.

ARTICLE 4 : Perte et vol

L'Association pour la Promotion de l'Italien décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol (vêtements, objets précieux, argent ...)

ARTICLE 5 : Utilisation des lieux de cours ou activités

Il est demandé à chacun de respecter les horaires de cours et de ne pas prolonger les débats au delà. Le respect de la tenue des salles est de rigueur et ne seront pas admis la consommation de nourriture, ni de boissons, sans autorisation du secrétariat (fête ou événement festif avec l'accord de l'enseignant).